

Décision n° 2022-2375
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 23 novembre 2022
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

- Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.
- Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 23 novembre 2022,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2022-2375
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 23 novembre 2022

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
200501656	SITA IT SERVICES FRANCE	69 COLOMBIER SAUGNIEU	1 VHF
200601603	SOPHIE AIRPORT	93 VILLEPINTE	4 UHF
200700875	ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DE L'ARGOAT	22 LOUDEAC	2 UHF
200900718	SERIS SECURITY	59 PETITE FORET	2 UHF
201000358	VERHAEGHE	62 CAMPAGNE LES HESDIN	1 UHF
201000359	VERHAEGHE	62 ST INGLEVERT	1 UHF
201001105	VERHAEGHE	62 TILLOY LES MOFFLAINES	1 UHF
201001106	VERHAEGHE	59 ARLEUX	1 UHF
201200161	VERHAEGHE	02 LEVERGIES	1 UHF
201200164	VERHAEGHE	80 MARCELCAVE	1 UHF
201200165	VERHAEGHE	62 VERCHIN	1 UHF
201200166	VERHAEGHE	80 MOYENCOURT LES POIX	1 UHF
201200167	VERHAEGHE	80 BEAUQUESNE	1 UHF
201200168	VERHAEGHE	62 AUXI LE CHATEAU	1 UHF
201200169	VERHAEGHE	62 BAPAUME	1 UHF
201200170	VERHAEGHE	59 LEZ FONTAINE	1 UHF
201200171	VERHAEGHE	59 MONTAY	1 UHF
201200172	VERHAEGHE	62 CARENCY	1 UHF
201200173	VERHAEGHE	62 ESSARS	1 UHF
201200175	VERHAEGHE	62 MARQUION	1 UHF
201200176	VERHAEGHE	62 CARVIN	1 UHF
201600043	VERHAEGHE	59 NEUVILLE SUR ESCAUT	1 UHF
201600045	VERHAEGHE	59 RAMILLIES	1 UHF
201600047	VERHAEGHE	59 BEAUFORT	1 UHF
201600049	VERHAEGHE	62 TINCQUES	1 UHF
201600050	VERHAEGHE	80 CRESSY OMENCOURT	1 UHF
201600052	VERHAEGHE	80 GORENFLOS	1 UHF
201600053	VERHAEGHE	62 NUNCQ HAUTECOTE	1 UHF
201600054	VERHAEGHE	80 THIEPVAL	1 UHF
201600056	VERHAEGHE	80 DOMPIERRE BECQUINCOURT	1 UHF
201600057	VERHAEGHE	02 MESNIL ST LAURENT	1 UHF
201700271	VERHAEGHE	62 MARCK	1 UHF
201700451	VERHAEGHE	02 LE SOURD	1 UHF
201700606	VERHAEGHE	62 MANINGHEM	1 UHF
201700608	VERHAEGHE	59 HONDEGHEM	1 UHF
201700612	VERHAEGHE	80 ESTREES LES CRECY	1 UHF
201700614	VERHAEGHE	80 NOUVION	1 UHF
201700615	VERHAEGHE	62 HALINGHEN	1 UHF
201700712	VERHAEGHE	02 JEANCOURT	1 UHF
201700714	VERHAEGHE	80 LOUVRECHY	1 UHF
201700715	VERHAEGHE	59 SEBOURG	1 UHF
201700716	VERHAEGHE	59 OISY	1 UHF
201700717	VERHAEGHE	62 FLORINGHEM	1 UHF
201700718	VERHAEGHE	80 QUESNOY SUR AIRAINES	1 UHF
201701297	COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'ORQUES	34 ST GEORGES D ORQUES	2 VHF
201800259	VERHAEGHE	59 ORCHIES	1 UHF
201800261	VERHAEGHE	80 VIGNACOURT	1 UHF

Annexe à la décision n° 2022-2375
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 23 novembre 2022

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201800262	VERHAEGHE	02 BRISSAY CHOIGNY	1 UHF
201800301	BAYER SAS	91 MEREVILLE	1 UHF
202000476	GLCE LITTORAL	63 CLERMONT FERRAND	2 UHF
202001393	LEROY MERLIN FRANCE	95 OSNY	1 UHF
202101337	GA ENTREPRISE	92 GENNEVILLIERS	3 UHF
202202670	PREGA	31 LABÈGE	1 UHF
202202725	EQUILAB	31 LABEGE	1 UHF